



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 15 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	15
Représentés	13

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le neuf février deux mille vingt-deux conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, Y. FALCHI, J.P. VENTURINI, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, B. ROSSI LUMBROSO, S. BOURAS, A. RUBIOLO, S. BOULINGUEZ, S. ROCHEZ, C. BARRIERE.

Absents excusés : M.L. VOLAND représentée par S. BOURAS, M. SOONEKINDT représenté par D. JARNIGON, M. CUTILLO représenté par J.P. VENTURINI, A.L. FALQUERO représenté par Y. FALCHI, C. POULIQUEN représenté par J. LEVI VALENSI, G. SORBA représenté par J. GERARD, D. BARBIER représentée par M. GUILLET, C. MARTIN, D. CAMHI représentée par M. CATELIN, P. BUISSON BAUMELOU représenté par S. BOULINGUEZ, C. FREMY représentée par A. RUBIOLO, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, P. VIDALOU représenté par C. BARRIERE.

Absent non excusé : M. RIBES

N° 2022-005

Demande de subventions pour l'extension du groupe scolaire

A. RUBIOLO a été élue secrétaire.

- Vu la délibération n°2020-58 en date du 28 septembre 2020, sollicitant des subventions à l'Etat au titre de la DSIL pour l'extension et l'amélioration du groupe scolaire communal,
- Considérant la subvention de 480.000 € accordée par l'Etat au titre de la DSIL 2021,
- Considérant la subvention de 160.000 € accordée par la région SUD PACA au titre du FRAT 2020,
- Considérant la subvention CAF de 77.379 € pour la création d'une aile dédiée pour l'ALSH,
- Considérant le contrat métropolitain pluriannuel de subventions « CCPD ».

En 2019, un bureau d'études avait estimé les travaux d'extension et d'amélioration du groupe scolaire à 1.600.000 €HT.

Entre temps la concertation avec les partenaires et en particulier l'Education Nationale ont fait évoluer le projet, notamment pour la construction d'une cinquième classe et d'une salle des maîtres.

Parallèlement la crise sanitaire liée au covid a fortement désorganisé de nombreuses filières et les matériaux de construction ont subi de fortes augmentations.

Comme résultat, l'estimation financière initiale de 1.600.000 € ne suffit plus pour réaliser le projet.

Il est donc nécessaire de rechercher des financements complémentaires afin de pouvoir le réaliser.

Le projet intègre 4 dispositifs photovoltaïques en toitures et en ombrière, une ombrière non photovoltaïque, l'aménagement intérieur d'un préau et des supports pédagogique écologiques. Ces améliorations font l'objet d'autres dispositifs de subventions auprès du Département des Bouches du Rhône.

Plan de financement **initial** sur un cout prévisionnel de 1.600.000 €HT.

Etat - DSIL 2021	480 000	30,0%
Région SUD - FRAT 2020	160 000	10,0%
Métropole - CCPD	480 000	30,0%
Autofinancement communal	480 000	30,0%
TOTAL	1 600 000	100,0%

Orientations écologiques et environnementales du projet :

L'ensemble de ces opérations s'intègre dans une démarche municipale globale de développement durable.

Il est précisé que la Commune de Saint Cannat s'est engagée dans le dispositif régional Une COP d'avance.

L'actuel réfectoire de la cantine maternelle était l'ancien atelier des services techniques municipaux, construit au tout début des années 1980, donc avec des normes d'isolation très faibles. Le nouveau bâtiment respectera la réglementation thermique 2020 et sera donc beaucoup plus efficace thermiquement. Une toiture en shed a été retenue afin de limiter les apports solaires directs en été (l'école maternelle est utilisée pendant les vacances d'été par un ALSH).

D'un autre côté, prenant en compte le réchauffement climatique, la municipalité souhaite créer des îlots de fraîcheurs dans chacune des 3 cours du groupe scolaire : préaux, tonnelles végétalisées et brumisateurs. Une cour dont le sol est en bitume étant un îlot de chaleur évident, le confort d'utilisation de ces cours en sera fortement amélioré. Les préaux et tonnelles agiront aussi comme protection contre la pluie et le vent. Certains espaces au sol pourront aussi être peints en couleurs « froides ».

Supports pédagogiques écologiques :

- Plantation d'un arbre de haute tige dans la cour de la maternelle.
- Création d'un jardin / potager pédagogique et d'un composteur pédagogique.
- Installation d'hôtels à insectes et de nichoirs dans chacune des 3 cours (Avec l'autorisation de l'Education nationale, des ruches pédagogiques pourraient être installées dans l'enceinte de l'école, ou dans un site annexe visitable par les écoles).
- Plantation d'espèces à fleurs pour attirer les insectes.

Maitrise d'œuvre du projet

Un marché de travaux alloti, piloté par l'agence d'architecture CITTA, a été lancé.

Planning prévisionnel

- Janvier 2021 Signature du marché de maitrise d'œuvre
- Décembre 2021 Lancement des marchés de travaux
- Début des travaux Avril 2022
- Livraison Été 2023

La présente délibération vise à solliciter des compléments de subventions aux 3 partenaires institutionnels initiaux du projet

- L'Etat au titre de la DSIL 2022
- La région SUD PACA au titre du FRAT 2022
- La Métropole AMP au titre du contrat CCPD (déjà accordé)

Cout du projet - Ouverture des plis en phase marché de travaux

Total des offres moins distantes avant négociations lors de l'ouverture de plis du marché :

- Travaux + études	2.837.759,71 €HT
- Travaux + études (sauf photovoltaïque et cour de Barbizet)	2.687.759,71 €HT
- Arrondi à	2.690.000,00 €HT

Plan de financement prévisionnel

Nouveau plan de financement sur la base des couts au stade « ouverture de plis » en prenant les offres moins-disantes, avant négociations.

Subventions sollicitées		
Etat - DSIL 2021 (obtenu)	480 000 €	17,8%
Etat - DSIL 2022	179 326 €	6,7%
Région PACA / SUD - FRAT 2020 (obtenu)	160 000 €	5,9%
Région PACA / SUD - FRAT 2022	179 325 €	6,7%
CAF (pour l'ALSH) (obtenu)	77 349 €	2,9%
Métropole – CCPD (obtenu)	807 000 €	30,0%
Autofinancement communal	807 000 €	30,0%
TOTAL	2 690 000 €	100,0%

Le Département 13 a été sollicité sur d'autres parties du projet comme le photovoltaïque, et la création d'un préau et d'une ombrière dans l'école Barbizet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De solliciter l'Etat pour une subvention de 179.326 € pour les travaux d'extension et d'amélioration du groupe scolaire présentés ci-dessus, au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) année 2022,
- De solliciter la région SUD PACA pour une subvention de 179.325 € pour les travaux d'extension et d'amélioration du groupe scolaire présentés ci-dessus, au titre du FRAT (Fonds régional d'aménagement du territoire) année 2022,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de l'Etat et de la Région SUD PACA,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-Préfecture le : **24 FEV. 2022**

Affiché le :

24 FEV. 2022

